

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 755

13 avril 2006

### SOMMAIRE

AAA (Alliott Assistance and Advisory, S.à r.l.), Luxembourg .....	36194	JUSA Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	36210
Advanced Network Solutions, S.à r.l., Luxembourg .....	36236	K Group S.A.H., Luxembourg .....	36204
Al-Cap S.A., Luxembourg .....	36226	Kalma S.A., Luxembourg .....	36229
Andreosso Carrelages, S.à r.l., Alzingen .....	36232	KB Lux - Luxinvest, Sicav, Luxembourg .....	36204
Andreosso Marbres, S.à r.l., Alzingen .....	36233	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg .....	36204
Andreosso S.A., Alzingen .....	36233	KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg .....	36212
Asopos A.G., Grevenmacher .....	36236	KB Lux Fix Invest, Sicav, Luxembourg .....	36213
Avantium S.A., Luxembourg .....	36229	Laontae Oasis, S.à r.l., Münsbach .....	36194
B.D.H. S.A. ....	36222	Life Invest S.A., Luxembourg .....	36213
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair, S.à r.l., Luxembourg .....	36222	Life Invest S.A., Luxembourg .....	36214
Campsite Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	36198	Limra Investments, S.à r.l., Münsbach .....	36227
Claude Constructions, S.à r.l., Crauthem .....	36232	Lineplast S.A., Luxembourg .....	36203
Daytona Investments S.A., Luxembourg .....	36235	Louisville Investments S.A. ....	36196
Daytona Investments S.A., Luxembourg .....	36235	MDI, Market Development International, S.à r.l., Luxembourg .....	36238
Dentilux Zahntechnik, GmbH, Münsbach .....	36233	Meta-Euro Holding S.A., Luxembourg .....	36238
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg .....	36203	Midoc International Holding S.A., Luxembourg ..	36235
Divona A, S.à r.l., Luxembourg .....	36224	Morgen S.A., Luxembourg .....	36221
Divona A, S.à r.l., Luxembourg .....	36225	Pacelco Holding S.A., Luxembourg .....	36214
Euro Clean, S.à r.l. ....	36214	Piazza Duomo S.A. ....	36196
Euro Global Select Sicav, Luxembourg .....	36233	Private Placement Fund, Sicav, Luxembourg .....	36199
Euro Quick Transports, S.à r.l. ....	36213	Procter International S.A., Strassen. ....	36220
ExxonMobil Luxembourg et Cie S.C.A., Bertrange	36220	Rolebased Solutions S.A., Luxembourg .....	36198
Farei Services S.A., Crauthem .....	36232	RST Luxembourg, Recycling Separation Technolo- gy Luxembourg S.A., Luxembourg .....	36238
Fronsac Investment S.A., Luxembourg .....	36229	Santorini S.A.H., Luxembourg .....	36196
Fronsac SW S.A. ....	36229	Sea International S.A., Luxembourg .....	36238
Fronsac TM S.A. ....	36229	Star Com, S.à r.l., Luxembourg .....	36194
Genpact International, S.à r.l., Luxembourg .....	36199	Tares Participations S.A., Luxembourg .....	36221
Genpact International, S.à r.l., Luxembourg .....	36203	Team Carsport Europe, S.à r.l., Beckerich .....	36197
Grevlin S.A., Luxembourg .....	36236	Team Carsport Europe, S.à r.l., Beckerich .....	36197
Grevlin S.A., Luxembourg .....	36237	Tickets International S.A., Luxembourg .....	36198
Gulf Distribution Holding S.A., Luxembourg .....	36221	Total Products & Services S.A., Luxembourg .....	36236
H.P.T Holding de Participations Touristiques S.A., Luxembourg .....	36235	Upcoming TM S.A. ....	36229
Hadehen S.A. ....	36220	Urquijo Fondos KBL, Sicav, Luxembourg .....	36199
Helfin S.A., Luxembourg .....	36232	Usted RE S.A. ....	36229
Hudson Euro Co., S.à r.l., Luxembourg .....	36235	WPP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg .....	36222
		Yolande Coop, Luxembourg .....	36216

**STAR COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.556.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 31 décembre 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Gérant:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour STAR COM, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006770.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**AAA (ALLIOTT ASSISTANCE AND ADVISORY, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 100.523.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006816.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**LAONTAE OASIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,400.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.788.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MONNET PROFESSIONAL SERVICES, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under n° B 87.738,

here represented by Ms Anne-Sophie Lambert, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 19th, 2005.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- The appearing party is currently the sole associate of the private limited liability company («Société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of LAONTAE OASIS, S.à r.l., with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 93.788, incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by deed of undersigned notary on April 23th, 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C number 702 of July 3th, 2003;

- The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into one hundred twenty-four (124) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;

- The appearing person is currently the sole owner of all the shares of the Company;

- The appearing person, as the sole associate of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company;

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled;

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole associate, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed;

- The sole associate approves the liquidation accounts of the Company as at December 15th, 2005, such liquidation accounts, signed by the sole associate, will remain annexed to the present minutes to be registered with them;

- The sole associate wholly and fully discharges the sole manager of the dissolved Company of his mandate as of today;

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONNET PROFESSIONAL SERVICES, une société constituée au Luxembourg avec son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.738,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Sophie Lambert, employée, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par ses mandataires, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LAONTAE OASIS, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro B 93.788, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 23 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 702 du 3 juillet 2003;

- La Société a actuellement un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- La comparante est actuellement unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- La comparante, en qualité d'associée unique de la Société, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société est réglé;

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; en conséquence, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- L'associée unique approuve les comptes de liquidation de la Société au 15 décembre 2005, ces comptes de liquidations, signés par l'associée unique, resteront annexés aux présentes minutes pour être enregistrés avec celles-ci;

- L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. Lambert, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2005, vol. 434, fol. 70, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009077.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

**LOUISVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.965.

Par lettre recommandée adressée le 22 décembre 2005 à la société LOUISVILLE INVESTMENTS S.A., la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a résilié de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006819.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**PIAZZA DUOMO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 87.952.

Par lettre recommandée adressée le 20 décembre 2005 à la société PIAZZA DUOMO S.A., la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a résilié de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006820.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.358.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 9 janvier 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de cet administrateur.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Fell, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Monique Juncker et de Monsieur Robert Hovenier. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

MONTEREY SERVICES S.A.,

Monsieur Jean Fell,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour SANTORINI S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006852.3/029/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**TEAM CARSPORT EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. INTERAUTOMOTIVE GROUP, S.à r.l.).**  
Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.  
R. C. Luxembourg B 105.586.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.  
Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Toine Hezemans, entrepreneur, demeurant à NL-1251 CH Laren, Pruisenbergen, 2, ici représenté par Madame Joëlle Würth, comptable, demeurant à Beckerich en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Beckerich le 21 décembre 2005,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme prèdit, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée INTERAUTOMOTIVE GROUP, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 414 du 4 mai 2005,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.586,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée INTERAUTOMOTIVE GROUP, S.à r.l. avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant d'acter sa décision prise sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège de la société de Diekirch à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Beckerich.»

*Deuxième résolution*

L'associé décide de changer la dénomination de la société en TEAM CARSPORT EUROPE, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination TEAM CARSPORT EUROPE, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Beckerich, 27, Huewelerstrooss, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Würth, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 janvier 2006, vol. 319, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 janvier 2006.

A. Holtz.

(010109/2724/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**TEAM CARSPORT EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. INTERAUTOMOTIVE GROUP, S.à r.l.).**  
Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.  
R. C. Luxembourg B 105.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 janvier 2006.

*Pour la société*

A. Holtz

*Le notaire*

(010119/2724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**CAMPSITE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 78.520.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 16 septembre 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

Monsieur Colm Smith, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour CAMPSITE INVESTMENTS, S.à r.l.

C. Smith

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006850.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**ROLEBASED SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.144.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2006*

1. Monsieur Patrick Marconi Prioretti, gérant de sociétés, né le 4 mars 1969, demeurant au 32, rue Raoul Follereau, L-1529 Luxembourg est nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Vincenzo Arno', démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROLEBASED SOLUTIONS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006902.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**TICKETS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.219.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 décembre 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007024.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**PRIVATE PLACEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 102.950.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 janvier 2006*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Louis Legrand de son poste d'Administrateur en date du 3 janvier 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour PRIVATE PLACEMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006904.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**URQUIJO FONDOS KBL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 65.496.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 janvier 2006*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Louis Legrand de son poste d'Administrateur en date du 3 janvier 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour URQUIJO FONDOS KBL

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006906.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**GENPACT INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 104.549.

In the year two thousand five, the first day of December.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GENPACT INTERNATIONAL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.549 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 213 of 9 March 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 7 October 2005 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital, in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 November 2005.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,100 (three thousand one hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 15,500 (fifteen thousand five hundred United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 31 (thirty-one United States Dollars) each, to USD 18,600 (eighteen thousand six hundred United States Dollars), by way of the issue of 100 (one hundred) new shares of the Company, having a nominal value of USD 31 (thirty-one United States Dollars) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager or officer of the Company and MeesPierson INTERTRUST LUXEMBOURG S.A., administrative agent, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by USD 3,100 (three thousand one hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 15,500 (fifteen thousand five hundred United States Dollars) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 31 (thirty-one United States Dollars) per share to USD 18,600 (eighteen thousand six hundred United States Dollars) by way of the creation and issue of 100 (one hundred) new shares of the Company, having a nominal value of USD 31 (thirty-one United States Dollars) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. (GGH), represented as stated here above, declares to (i) subscribe to the share capital increase represented by 100 (one hundred) new shares of the Company, having an aggregate nominal value of USD 3,100 (three thousand one hundred United States Dollars) and to (ii) pay them up entirely together with an issue premium thereon in the aggregate amount of USD 150,496,900 (one hundred fifty million four hundred and ninety-six thousand and nine hundred United States Dollars) to be allocated to the share premium reserve of the company, by a contribution in kind consisting of 101 (one hundred and one) shares (the Shares) in Genpact (Gibraltar) Limited (GibCo), a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the registry of commerce of Gibraltar with number 95332, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and an aggregate book value of USD 150,500,000 (one hundred fifty million and five hundred thousand United States Dollars).

Such contribution in an aggregate amount of USD 150,500,000 (one hundred fifty million and five hundred thousand United States Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 3,100 (three thousand one hundred United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of USD 150,496,900 (one hundred fifty million four hundred and ninety-six thousand and nine hundred United States Dollars) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

It results furthermore from a certificate issued by the management of GibCo and from a certificate issued by the management of GGH that:

1. the Shares contributed by GGH represent 100 per. cent of the capital of GibCo;
2. the Shares are in registered form;
3. the Shares are fully paid up;
4. GGH is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;
5. the Shares are not encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
6. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
7. according to Gibraltar law and the articles of association of GibCo, the Shares are freely transferable;
8. all formalities required in Gibraltar subsequent to the contribution in kind of the Shares at the occasion of the share capital increase of the Company have been or will be effected upon receipt of a certified copy of the relevant deed from the officiating notary; and
9. Based on general accepted accounting principles, and in view of the fact that the Shares are illiquid and that there is no market for the Shares and that the Company and its subsidiaries operate in a particular emerging business sector, the Shares to be contributed in exchange for the newly issued shares of the Company have been valued by reference to their book value and are worth at least USD 150,500,000 (one hundred fifty million and five hundred thousand United States Dollars).

A copy of the above certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l.: ..... 600 shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 18,600 (eighteen thousand six hundred United States Dollars) divided into 600 (six hundred) shares having a nominal value of USD 31 (thirty-one United States Dollars) per share.'

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager or officer of the Company and MeesPierson Intertrust Luxembourg S.A., administrative agent, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Tax exemption*

As the contribution in kind consists of at least 65% of the issued capital of GibCo, a company incorporated and having its registered office in the European Union, to the Company, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 9,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GENPACT INTERNATIONAL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.549 (la Société). La Société a été constituée le 6 décembre 2004 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 213 du 9 mars 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 7 octobre 2005 par un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.548 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 novembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 3.100 (trois mille cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour porter le capital de son présent montant de USD 15.500 (quinze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 18.600 (dix-huit mille six cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par le biais d'une émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

2. Souscription à l'augmentation et paiement du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec l'octroi du pouvoir et de l'autorité à tout gérant ou délégué à la gestion journalière de la Société et de MeesPierson INTERTRUST LUXEMBOURG S.A., agent administratif, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a résolu d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 3.100 (trois mille cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son présent montant de USD 15.500 (quinze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 18.600 (dix-huit mille six cents dollars des Etats-

Unis d'Amérique) par le biais d'une émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a résolu d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération entière de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Paiement*

GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. (GGH), représenté comme établi ci-dessus, déclare (i) souscrire à l'augmentation de capital représentée par 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 3.100 (trois mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) et (ii) de les libérer entièrement, en ce compris une prime d'émission pour un montant total de USD 150.496.900 (cent cinquante millions quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société, par un apport en nature de 101 (cent une) parts sociales (les Parts Sociales) de Genpact (Gibraltar) Limited (GibCo), une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 95332, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollars des Etats-Unis d'Amérique) et une valeur comptable globale de USD 150.500.000 (cent cinquante millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Cet apport d'une valeur totale de USD 150.500.000 (cent cinquante millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être affecté comme suit:

(i) un montant de USD 3.100 (trois mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être affecté au capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de USD 150.496.900 (cent cinquante millions quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

De plus, il résulte d'un certificat émis par la gérance de GibCo et d'un certificat émis par la gérance de GGH que:

1. les Parts Sociales apportées par GGH représentent 100 pour cent du capital de GibCo;
2. les Parts Sociales sont nominatives;
3. les Parts Sociales sont entièrement libérées;
4. GGH est le seul ayant-droit des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer;
5. aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un gage, privilège, usufruit ou autre charge, il n'existe aucun droit d'acquiescer un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune saisie;
6. il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'exiger que les Parts Sociales lui soient transférées;
7. conformément aux lois de Gibraltar et aux statuts de GibCo, les Parts Sociales sont librement cessibles;
8. toutes les formalités à Gibraltar afférentes à l'apport en nature des Parts Sociales à l'occasion de l'augmentation de capital de la Société, ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte concerné du notaire soussigné; et
9. Sur la base des principes comptables généralement admis, et vu que les Parts Sociales sont illiquides, qu'il n'existe pas de marché pour les Parts Sociales et que la Société et ses filiales opèrent dans un secteur d'affaires émergent, les Parts Sociales à apporter en échange des parts sociales nouvellement émises de la Société ont été évaluées en référence à leur valeur comptable et valent au minimum USD 150.500.000 (cent cinquante millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Une copie des certificats susmentionnés, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a résolu d'enregistrer que l'actionariat de la Société se compose, après l'augmentation dans le capital social, comme suit:

GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l.: ..... 600 parts sociales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a résolu de modifier l'article 4. premier paragraphe des statuts coordonnés de la Société pour refléter la résolution ci-dessus, qui se lit désormais comme suit:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 18.600 (dix-huit mille six cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 600 (six cents) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique).»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée a résolu de modifier le registre des parts sociales de la Société afin qu'il reflète les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant ou délégué à la gestion journalière de la Société et MeesPierson INTERTRUST LUXEMBOURG S.A., agent administratif, à procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Dégrèvement fiscal*

Comme l'apport en nature à la Société consiste en au moins 65% du capital émis de GibCo, une société constituée dans et ayant son siège social au sein de la Communauté Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 9.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. Theunissen et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, décembre 2005, vol. 36, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(013234/242/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**GENPACT INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2006.

H. Hellinckx.

(013235/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.138.

*Extraits des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 janvier 2006*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Louis Legrand de son poste d'Administrateur en date du 3 janvier 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour DIVERSIFIED SECURITIES FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006907.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**LINEPLAST S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 64.918.

## DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 décembre 2005*

Il résulte du dit procès-verbal:

2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 13, rue Bertholet.

3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme LINEPLAST S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour la Société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007112.3/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**KB LUX - LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.793.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 janvier 2006*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Louis Legrand de son poste d'Administrateur en date du 3 janvier 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour KB LUX - LUXINVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006919.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**KB LUX BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.666.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 janvier 2006*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Louis Legrand de son poste d'Administrateur en date du 3 janvier 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour KB LUX BOND FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006923.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**K GROUP, Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 113.707.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of January.  
Before us, M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. Mr Kiril Kalenikov, industrial, residing in Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos,  
duly represented by Mr Patrick Rochas, administrateur de sociétés, residing professionally in L-2530 Luxembourg,  
10A, rue Henri M. Schnadt,  
by virtue of a proxy dated October, 7<sup>th</sup>, 2005.
2. Mr Zlatko Kalenikov, industrial, residing in Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos,  
duly represented by Mr Patrick Rochas, administrateur de sociétés, residing professionally in L-2530 Luxembourg,  
10A, rue Henri M. Schnadt,  
by virtue of a proxy dated October, 7<sup>th</sup>, 2005.
3. Mr Zoran Kalenikov, industrial, residing in Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos,  
duly represented by Mr Patrick Rochas, administrateur de sociétés, residing professionally in L-2530 Luxembourg,  
10A, rue Henri M. Schnadt,  
by virtue of a proxy dated October, 7<sup>th</sup>, 2005.

The above proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the executing notary remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a joint stock company holding which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company holding (société anonyme holding) is hereby formed under the name of K GROUP.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed concern all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) divided into three hundred and thirty (330) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board shall require a majority of the votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the sole signature of each director, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. The convening notices are to be made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday of the month of June, at 16.30 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the right of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

If one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2006.

The first annual general meeting shall be held in the year 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to in EUR
1) Mr Kiril Kalenikov, prenamed .....	110	11,000
2) Mr Zlatko Kalenikov, prenamed .....	110	11,000
3) Mr Zoran Kalenikov, prenamed .....	110	11,000
Total .....	330	33,000

The 330 shares have been fully paid in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

36207

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000.-.

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting of 2011:

- Mr Patrick Rochas, administrateur de société, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Mr Kiril Kalenikov, industrial, residing in Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos.

- Mr Zlatko Kalenikov, industrial, residing in Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos.

- Mr Zoran Kalenikov, industrial, residing in Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting of 2011:

MAZARS S.A., auditor, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by an French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du prédit document:**

L'an deux mille six, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Kiril Kalenikov, industriel, demeurant à Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos, ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration datée du 7 octobre 2005.

2.- Monsieur Zlatko Kalenikov, industrial, residing in Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos, ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration datée du 7 octobre 2005.

3.- Monsieur Zoran Kalenikov, industrial, residing in Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos, ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration datée du 7 octobre 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de K GROUP.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

males, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit en EUR
1) Monsieur Kiril Kalenikov, prénommé . . . . .	110	11.000
2) Monsieur Zlatko Kalenikov, prénommé . . . . .	110	11.000
3) Monsieur Zoran Kalenikov, prénommé . . . . .	110	11.000
Total . . . . .	330	33.000

Les actions ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- Monsieur Kiril Kalenikov, industriel, demeurant à Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos.
- Monsieur Zlatko Kalenikov, industriel, demeurant à Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos.
- Monsieur Zoran Kalenikov, industriel, demeurant à Skopje, MK, Damaska 5A, Karpos.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2011: MAZARS S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2006, vol. 914, fol. 42, case 9. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2006.

B. Moutrier.

(010643/272/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

**JUSA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 113.517.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth day of January.  
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

Mr Dominique Leonard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing

Mr Carl Christian Thier, lawyer, born on October 10th, 1967 in Aachen, residing at D-52070 Aachen, Willhelmstrasse, 58,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 6th, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed.

The said appearing, acting as said before, has declared forming a private limited liability company for the mandator, on the basis of the Articles of Incorporation which follow:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation in the form of a private limited liability company under the name of JUSA LUX, S.à r.l.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period from the date hereof.

**Art. 4.** The objects of the Company are:

- the organization, the promotion and the development of events and projects, including the advertising; and
- to perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word, including without limitation to the generality of the foregoing, borrowing or lending money and carrying on the business of an investment and holding company.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each, all subscribed by Mr Carl Christian Thier.

The capital of 12,500.- EUR has been fully paid in by a contribution in cash and is at the disposal of the company, wherever proof has been given to the undersigned notary, who confirms this.

**Art. 6.** The management of the corporation shall be assumed by one or more managers, who need not be shareholder. The manager, in accordance with the shareholder(s), may appoint a director, whose powers shall be defined by the general meeting.

**Art. 7.** The management has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the management.

The corporation is committed either by the signature of the manager or by the signature of a director in accordance with his delegated powers.

**Art. 8.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 9.** In the event of incapacitation, bankruptcy or death of a shareholder the corporation will not be dissolved. The shares of the disabled or dead shareholder will be taken over by application of the law.

**Art. 10.** The law of August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the December, 31<sup>st</sup>, 2006.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,300.- EUR.

*Extraordinary General Meeting*

The sole shareholder, represented as foresaid, has taken the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II;
- 2.- Is appointed director for an unlimited period:  
- Mr Carl Christian Thier, prenamed.
- 3.- The Company will be bound by the signature of its sole manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Dominique Leonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant  
Monsieur Carl Christian Thier, avocat, né le 10 octobre 1967, à Aachen, Allemagne, domicilié à D-52070 Aachen, Wilhelmstr, 58,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 janvier 2006 à Luxembourg, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant es qualités, a déclaré constituer une société à responsabilité limitée pour le mandataire, dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes il est formé une société à responsabilité limitée sous le dénomination de JUSA LUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

**Art. 4.** L'objet social de la Société est:

- l'organisation, la promotion et le développement d'événements et de projets, en ce compris la publicité, et
- d'exécuter tout ce qui touche à son objet dans le sens le plus large du terme, en ce compris notamment, emprunter ou prêter de l'argent ainsi qu'entreprendre les activités d'une société d'investissement et d'une société de participation financière.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Carl Christian Thier.

Le prédit capital de 12.500,- EUR a été libéré entièrement par un versement en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

**Art. 6.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. Le gérant pourra, de l'accord des associés, nommer un directeur. Les pouvoirs des directeurs seront définis par l'assemblée générale.

**Art. 7.** La gérance a tout pouvoir pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts relève de sa compétence.

La société se trouve valablement engagée soit par la signature d'un gérant, soit par la signature du directeur en conformité avec ses pouvoirs.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par l'incapacité, la faillite ou le décès d'un associé. Les parts de l'associé incapable ou décédé seront reprises par application à la loi.

**Art. 10.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable, pour autant qu'il n'est pas autrement décidé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur du présent acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en affirme expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.300,- EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associée unique, représentée comme il ci-avant, a pris les décisions suivantes:

- 1.- Le siège de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Carl Christian Thier, prénommé,
- 3.- La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Leonard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 25, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 janvier 2006.

P. Decker.

(008479.3/206/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

### **KB LUX EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.091.

—

#### *Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 janvier 2006*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Louis Legrand de son poste d'Administrateur en date du 3 janvier 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour KB LUX EQUITY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04294. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(006928.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**KB LUX FIX INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 70.398.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 janvier 2006*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Louis Legrand de son poste d'Administrateur en date du 3 janvier 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour KB LUX FIX INVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006931.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**EURO QUICK TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 110.005.

Messieurs,

Par la présente je vous signale que la Société EURO QUICK TRANSPORTS, S.à r.l. n'a plus son siège au 14, rue du Commerce, L-3616 Kayl depuis le 29 décembre 2005.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le 29 décembre 2005.

Manuela Berchem.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05043. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(006952.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**LIFE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 106.185.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Audrey Dumont, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

(ci-après dénommée «le comparant»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LIFE INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106185, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 607 du 24 juin 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1201 du 14 novembre 2005,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 15 décembre 2005; l'original du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), divisé en huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article trois des statuts, le capital autorisé pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Qu'en vertu du même article trois des statuts de la Société, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article trois de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 15 décembre 2005, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) à un montant de neuf cent cinquante mille euros (950.000,- EUR) par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article trois des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a ac-

cepté à la souscription de la totalité des mille cinq cents (1.500) actions nouvelles la société anonyme VALON S.A., ayant son siège à Luxembourg, 283, route d'Arlon.

VI.- Que les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur susnommé, et libérées intégralement par des versements en numéraire.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article trois (3) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3. Premier alinéa.** «Le capital social souscrit est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-), divisé en neuf mille cinq cents (9.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Dumont, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2005, vol. 899, fol. 66, case 9. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008929.3/239/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

#### **LIFE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 106.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(008930.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

#### **EURO CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 105.474.

Messieurs,

Par la présente je vous signale que la Société EURO CLEAN, S.à r.l. n'a plus son siège au 14, rue du Commerce, L-3616 Kayl depuis le 29 décembre 2005.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le 29 décembre 2005.

M. Berchem.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05040. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(006954.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

#### **PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.439.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES AC des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme PACELCO HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.439, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg, en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 494 du 28 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 488 du 10 mai 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme PACELCO HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société PACELCO HOLDING S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société PACELCO HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société PACELCO HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

#### **Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and five, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES AC of the British Virgin Islands under the number 608721,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) PACELCO HOLDING S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 69.439, was incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated April 14, 1999, published in the Mémorial C number 494 of June 28, 1999, and its articles of association have been amended by a deed under private seal dated June 27, 2002, published in the Mémorial C number 488 of May 10, 2004.

II.- That the capital of the company PACELCO HOLDING S.A., pre-named, presently amounts to thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro and sixty-nine cents (EUR 30,986.69), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of a nominal value.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company PACELCO HOLDING S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company PACELCO HOLDING S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company PACELCO HOLDING S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately six hundred and fifty Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2005, vol. 535, fol. 15, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2006.

J. Seckler.

(008595.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

### YOLANDE COOP, Société coopérative.

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 113.637.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le douze janvier.

Se sont réunis:

1. YOLANDE, A.s.b.l., association sans but lucratif, ayant son siège social à Luxembourg, représentée par son administrateur Monsieur Romain Mauer.

2. Madame Pascale	Arend	22, rue Michel Engels	L-1465 Luxembourg
3. Monsieur Marc	Lallemang	4, rue Marie-Astrid	L-2129 Howald
4. Monsieur Aly	Leonardy	25, rue du Port	L-6685 Mertert
5. Monsieur Robert	Loos	34A, rue Philippe II	L-2340 Luxembourg
6. Monsieur Théo	Manderscheid	6, rue Saint-Fiacre	L-1519 Luxembourg
7. Monsieur Romain	Mauer	24, boulevard Joseph II	L-2018 Luxembourg
8. Monsieur Paul	Prüssen	25, rue Jean Schoetter	L-2523 Luxembourg
9. Madame Marie-Josée	Ries	2, rue de la Brasserie	L-3431 Dudelange
10. Monsieur Julien	Scheer	47, rue Dr J. Peffer	L-2319 Howald
représenté par M. Robert	Loos		
11. Monsieur Patrick	Seiler	69, rue d'Iltzig	L-5231 Sandweiler

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté entre eux les statuts d'une société coopérative comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les comparants et toute autre personne physique ou morale qui par la suite adhèrera aux présents statuts et sera admise dans la société, il est constitué une société coopérative sous la dénomination YOLANDE COOP, régie par les présents statuts et par toutes dispositions législatives concernant les sociétés coopératives en général.

#### Titre 1<sup>er</sup>. - Siège, Objet, Durée

**Art. 2.** Son siège social est à Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

**Art. 3.** La société coopérative a pour objet:

- l'étude, l'organisation et la promotion de toutes activités d'exploitation, de commerce et de travail dans le but de permettre la formation et l'intégration économique et sociale dans la vie active des personnes handicapées nécessitant, le cas échéant, une guidance socio-éducative et un apprentissage particuliers;

- la production et la commercialisation, c'est-à-dire la promotion, la diffusion, l'achat et la vente sous toutes formes appropriées de produits fabriqués, transformés, cultivés ou élevés par des personnes handicapées ainsi que des prestations de services effectuées par eux, sous toutes formes quelles qu'elles soient;

- la promotion, la formation et le développement de la créativité des personnes handicapées, sous quelque forme que ce soit. De plus elle propose des emplois adaptés aux besoins individuels des personnes handicapées et promeut l'accès du travailleur handicapé à des emplois sur le marché de travail ordinaire et assure son suivi en milieu ordinaire.

Pour réaliser son objet, la société est autorisée à :

- constituer et entretenir tous stocks de produits et de marchandises, posséder tous dépôts ou entrepôts particuliers, procéder à toutes opérations nécessaires;
- implanter, exploiter ou faire exploiter tous magasins de vente;
- apporter tout concours financier sous quelque forme que ce soit aux associés de la société coopérative;
- mettre en oeuvre les techniques commerciales et publicitaires à promouvoir les ventes dont question;
- effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-dessus.

**Art. 4.** La société coopérative peut s'affilier à toutes autres sociétés ou associations.

**Art. 5.** La durée de la société coopérative est illimitée.

### **Titre II. - Associés, Capital social**

**Art. 6.** La société coopérative comprend en dehors de l'A.s.b.l., YOLANDE six associés au moins.

**Art. 7.** Le capital social est illimité.

Le minimum de souscription immédiate du capital est de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR).

Le capital social est représenté par des parts sociales nominatives de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites par les associés et entièrement libérées. Le nombre de parts sociales correspondant au minimum de souscription devra à tout moment être souscrit.

Outre les parts sociales souscrites lors de la constitution de la société, d'autres parts sociales pourront, en cours d'existence de la société être émises par décision du conseil d'administration qui fixera leur taux d'émission, le montant à libérer lors de la souscription et le cas échéant, les époques d'exigibilité des montants restant à libérer.

La souscription des nouvelles parts émises à l'occasion d'une augmentation de capital est en principe réservée aux seuls associés et donc offerte par préférence aux associés. De nouvelles parts peuvent toutefois être offertes à un tiers non associé agréé par l'assemblée générale à la majorité de trois quarts du capital social si après un délai de 30 jours après notification aux associés par lettre recommandée de la décision d'augmentation du capital, toutes ces parts n'auront pas été souscrites par les associés.

### **Titre III. - Parts sociales**

**Art. 8.** Les parts sociales sont nominatives. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. Elles ne pourront jamais être représentées par des titres négociables. Il sera tenu au siège de la société un registre sur lequel les associés sont inscrits par ordre chronologique d'adhésion et numéro d'inscription avec indication du capital souscrit.

Les parts sociales ne peuvent, à peine de nullité, être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort qu'entre associés et moyennant l'agrément du conseil d'administration.

### **Titre IV. - Admission, démission, exclusion**

**Art. 9.** Tout associé a le droit de se retirer, mais seulement dans les six premiers mois d'un exercice social. Il devra faire notification de sa démission par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée au Président du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Tout associé peut être exclu s'il cesse de remplir ses obligations d'associé.

L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale, statuant à la majorité simple.

Elle ne pourra être prononcée qu'après que l'associé dont l'exclusion est demandée aura été invité à faire connaître ses observations par écrit, dans le mois de l'envoi d'une lettre recommandée contenant la proposition motivée d'exclusion.

S'il le demande dans l'écrit contenant ses observations, l'associé doit être entendu.

La décision d'exclusion doit être motivée.

Elle est constatée dans un procès-verbal dressé et signé par deux administrateurs. Une copie conforme de celui-ci est adressée à l'associé exclu par lettre recommandée dans les deux jours de la décision d'exclusion. Il est fait mention de l'exclusion dans le registre des associés.

**Art. 11.** L'associé démissionnaire et l'associé exclu ont droit au remboursement de leurs parts à la valeur telle qu'elle résultera du bilan de l'année sociale pendant laquelle la démission a été donnée voire l'exclusion prononcée, sans toutefois qu'il leur soit attribué une part des réserves ou d'éléments du bilan constituant la contrepartie de fonds publics.

Aucun remboursement ne pourra être effectué avant apurement des engagements et obligations de l'associé envers la société ou dont celle-ci se serait portée garante pour lui.

En cas de décès ou de faillite, de déconfiture ou d'interdiction d'un associé, celui-ci est assimilé à un associé démissionnaire.

**Art. 12.** L'associé qui cesse de faire partie de la société pour quelque cause que ce soit, reste tenu divisément pendant cinq ans envers ses coassociés et envers les tiers de toutes les dettes et de tous les engagements de la société existant au moment de sa retraite, volontaire ou forcée, sans que cette responsabilité ne puisse excéder le montant de sa part.

**Art. 13.** Les parts devenues disponibles après exclusion ou démission d'un associé peuvent être rachetées soit par un ou plusieurs associés, soit par un tiers non associé selon les modalités identiques à celles prévues à l'art 7 en cas d'augmentation de capital.

**Art. 14.** L'associé qui se retire ou est exclu, ses créanciers ou représentants ne pourront en aucun cas et sous aucun prétexte, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la liqui-

dition, ni faire procéder à un inventaire, ni gêner en quoi que ce soit le fonctionnement normal de la société. Pour l'exercice de leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée Générale.

#### **Titre V. - Administration**

**Art. 15.** La société coopérative est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, élus par l'Assemblée Générale. La durée des fonctions des administrateurs est d'une année. Les administrateurs sortants sont toujours rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués ad nutum par l'Assemblée Générale.

**Art. 16.** En cas de vacance pour une cause quelconque d'un ou de plusieurs administrateurs, le Conseil peut pourvoir provisoirement à leur remplacement. Les nominations faites à titre provisoire par le Conseil sont soumises, lors de sa première réunion, à la ratification de l'Assemblée Générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le temps de celui qu'il a remplacé. Si des nominations provisoires d'administrateurs ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire, qui peuvent être nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur et sont toujours rééligibles.

**Art. 18.** Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou, à défaut, du Vice-président ou du Secrétaire aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins tous les trois mois.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents, chaque administrateur disposant d'une voix; en cas de partage des voix, celle du Président ou, à défaut, du Vice-président, est prépondérante. Le vote se fait à main levée mais il sera secret sur demande expresse d'un des administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

L'administrateur empêché peut donner mandat par écrit à un autre administrateur présent.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil.

**Art. 19.** Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial ou sur des feuillets mobiles, cotés et paraphés, signés par le Président ou en son absence par le Vice-Président d'une part et le secrétaire ou un autre administrateur qui le remplace d'autre part. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiées par le Président ou par le Vice-Président.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et des affaires de la société et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut déléguer à la gestion journalière de la société un Conseil de Direction composé d'un ou de plusieurs directeurs qui agiront sous la responsabilité du Conseil d'Administration. L'étendue des pouvoirs du ou des directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière sera arrêtée par écrit dans un Règlement de direction.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Tous les actes doivent, pour engager la société, être signés par le Président et le Vice-président ou Secrétaire et pour ce qui est les actes de gestion courante soit par l'un des Président, Vice-président ou Secrétaire, soit par un ou plusieurs directeurs suivant les modalités arrêtées dans le Règlement de direction. Les signataires n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une délibération préalable du Conseil d'Administration ou du Conseil de Direction.

**Art. 21.** Les membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction peuvent toucher une indemnité pour faire face à des dépenses qu'ils sont amenés à faire pour le compte et dans l'intérêt de la société. Cette indemnité est fixée par l'Assemblée Générale.

**Art. 22.** Le contrôle de la société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, désignés par l'Assemblée Générale dans les conditions fixées par la législation en vigueur, qui exerceront les droits et prérogatives et seront soumis aux obligations prévues par cette dernière pour l'exercice de cette fonction. La durée de leur mandat est d'une année. Ils sont rééligibles.

**Art. 23.** Les administrateurs, les directeurs et les commissaires ne contractent aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements de la société à condition qu'ils aient agi dans les limites de leur mandat et de l'objet social de la société.

L'engagement des associés se limite à leur apport individuel.

#### **Titre VI. - Assemblée Générale**

**Art. 24.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée, représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous. Tout sociétaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter par un autre sociétaire. Nul ne peut représenter plus de deux membres absents à l'Assemblée Générale. La représentation se fait par procuration écrite.

Les convocations sont soit remises contre décharge datée et signée, soit faites par lettre recommandée adressée à chaque associé, quinze jours au moins à l'avance.

L'ordre du jour, arrêté par le Conseil d'Administration doit être communiqué aux membres avec la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ou extraordinaire.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou à défaut par le Vice-président.

**Art. 25.** L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des associés présents ou représentés, sauf dans le cas de l'article qui suit. Les votes se font à main levée ou bien, sur demande d'un associé, par vote secret.

**Art. 26.** Les Assemblées Générales qui ont à délibérer sur les modifications des statuts, la dissolution ou la liquidation de la société, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix de tous les associés.

Préalablement à toutes ces Assemblées, le texte de la résolution devra être à la disposition des associés dans les quinze jours qui précèdent l'Assemblée.

**Art. 27.** Une Assemblée Générale doit être tenue chaque année dans les six premiers mois suivant la clôture de l'exercice, au lieu, jour et heure désignés sur la convocation adressée par le Conseil d'Administration à chaque sociétaire. L'Assemblée Générale se réunit en outre extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'Administration en reconnaît l'utilité.

**Art. 28.** L'Assemblée Générale annuelle entend le rapport du Conseil d'Administration et du ou des Commissaire(s) aux comptes sur la situation de la société; elle discute et, s'il y a lieu, approuve le bilan et les comptes présentés par le Conseil d'Administration.

Elle nomme les administrateurs et le ou les commissaire(s) chargé(s) de la surveillance de la société et pourvoit à leur remplacement.

Elle constate les augmentations et diminutions de capital. Elle délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la société.

Après l'approbation des comptes annuels, elle se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

**Art. 29.** Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres dirigeants du Conseil.

Les copies et extraits de ces délibérations à produire où besoin sera, doivent être certifiés par le Président du Conseil ou le Vice-Président.

### **Titre VII. - Exercice social, Répartitions**

**Art. 30.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par exception le premier exercice comprendra le temps écoulé entre le jour de la constitution et le 31 décembre 2006.

**Art. 31.** A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration établit un inventaire, un compte d'exploitation générale, un compte de pertes et profits et un bilan qui sont mis à la disposition de ou des commissaire(s) aux comptes trente jours avant l'Assemblée Générale.

**Art. 32.** Sur le résultat tel qu'il résulte des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration, il est prélevé au moins 5% pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un dixième du capital social; il doit être repris si la réserve légale vient à être entamée.

Le solde recevra l'affectation que lui donnera l'Assemblée Générale statuant à la majorité des voix, sur proposition du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale pourra décider que l'excédent éventuel fera l'objet d'une distribution de dividende. Ce dividende constitue un pourcentage sur le montant versé aux parts souscrites. Ce pourcentage proposé par le Conseil d'Administration est approuvé par décision de l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale pourra décider que tout ou partie dudit solde sera affecté à la formation d'un fonds de réserve spécial, d'un fonds d'amortissement ou de prévision ou sera reporté à nouveau.

### **Titre VIII. - Dissolution, liquidation**

**Art. 33.** A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs qui pourront continuer l'exploitation pour terminer les affaires en cours. Pendant la liquidation, les pouvoirs de l'Assemblée continuent comme pendant l'existence de la société.

Toutes les valeurs de la société sont réalisées par les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus.

Après paiement des dettes sociales, remboursement aux associés du montant nominal de leur part payée et prélèvement des frais de liquidation, l'excédent actif net de la société sera versé à la YOLANDE, A.s.b.l. ou, à défaut, à une oeuvre de bienfaisance.

### **Titre IX. - Dispositions diverses**

**Art. 34.** Toutes les contestations qui peuvent s'élever, pendant la durée de la société ou lors de la liquidation, soit entre les associés et la société, soit entre associés eux-mêmes à raison des affaires sociales, seront soumises à l'arbitrage. Dans les dix jours de la contestation, les parties préciseront l'objet du litige et désigneront en commun accord trois amiables compositeurs qui seront dispensés des formalités de procédure et des délais judiciaires. Ils jugeront en équité et aucun recours ou appel ne sera possible contre leur sentence.

**Art. 35.** La présente société ne sera définitivement constituée qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

Signatures des associés fondateurs:

	<i>Nom de l'associé fondateur</i>	<i>nombre de parts souscrites</i>	<i>signature</i>
1.	YOLANDE, A.s.b.l. ....	990	signature
2.	Madame Pascale Arend .....	1	signature
3.	Monsieur Marc Lallemand .....	1	signature
4.	Monsieur Aly Leonardy .....	1	signature
5.	Monsieur Robert Loos .....	1	signature

6.	Monsieur Théo Manderscheid .....	1	signature
7.	Monsieur Romain Mauer .....	1	signature
8.	Monsieur Paul Prüssen .....	1	signature
9.	Madame Marie-Josée Ries .....	1	signature
10.	Monsieur Julien Scheer représenté par M. Robert Loos aux termes d'une procuration sous seing privé du 30 décembre 2005 annexée.....	1	signature
11.	Monsieur Patrick Seiler .....	1	signature
	Total .....	1.000	signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05687. – Reçu 782 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009931.3/000/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

**ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 42.456,25.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.560.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 janvier 2006*

Le Collège décide de retirer le mandat de Monsieur Carlo Ranucci à partir du 17 janvier 2006 et décide de donner le pouvoir de représenter et d'agir au nom et pour le compte de la société par sa signature individuelle à Monsieur Luigi Zambon, pour une période de trois ans, à partir du 17 janvier 2006 jusqu'au 16 janvier 2009. Ces pouvoirs sont limités à la gestion journalière de la division ExxonMobil CHEMICAL FILMS EUROPE.

Leudelange, le 17 janvier 2006.

Pour extrait conforme

G. Wirtz

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007018.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**HADEHEN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 32.436.

Messieurs les actionnaires de la société,

Par la présente nous dénonçons la domiciliation de votre société à notre siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

J. Reckinger

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007201.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**PROCTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 43.897.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen en date du 8 décembre 2005*

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats d'Administrateur-délégué et d'Administrateur M. Marc Burini et des Administrateurs M. Albert Pirotte et Mme Carine De Tilloux ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tient en 2006.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007187.3/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**MORGEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 69.891.

## DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 décembre 2005*

Il résulte du dit procès-verbal:

- 2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 13, rue Bertholet.
- 3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme MORGEN S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

*Pour la Société*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07286. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007179.3/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**TARES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 69.905.

## DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 décembre 2005*

Il résulte du dit procès-verbal:

- 2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 13, rue Bertholet.
- 3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme TARES PARTICIPATIONS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

*Pour la Société*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07290. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007183.3/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**GULF DISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 79.371.

## DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 décembre 2005*

Il résulte du dit procès-verbal:

- 2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 13, rue Bertholet.
- 3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme GULF DISTRIBUTION HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

*Pour la Société*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07292. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007185.3/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

36222

**B.D.H. S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 32.565.

Messieurs les actionnaires de la société,

Par la présente nous dénonçons la domiciliation de votre société à notre siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

J. Reckinger  
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007202.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND MAYFAIR, S.à r.l.,**  
**Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 109.679.

Le siège social de l'associé unique de la Société est transféré à partir du 8 décembre 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour avis conforme  
TMF CORPORATE SERVICES S.A.  
Fondé de Pouvoirs  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007218.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: USD 4,793,243,400.**

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 90.028.

In the year two thousand five, the fifteenth day of December.

Before M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Company), incorporated on 18 November 2002, pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N<sup>o</sup> 1181 of 23 December 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 December 2005 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared WPP 1178 LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 27, Farm Street, W1J 5RJ London, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 14 December 2005.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 159,774,780 shares of USD 30 each in the share capital of the Company amounting to USD 4,793,243,400.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year that had started on 1 October 2005 on 17 January 2006 rather than on 15 December 2005, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be 17 January each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that (i) the financial year of the Company that had started on 1 October 2005 shall close on 17 January 2006 rather than on 15 December 2005 and that (ii) the date of the closing of the Company's financial year shall be 17 January each year rather than 15 December.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 18 January each year and ends on 17 January of the following year.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 700 (seven hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (la Société), constituée le 18 novembre 2002 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1181 du 23 décembre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 2 décembre 2005 par un acte de Maître Henri Hellinckx, pré-qualifié, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu WPP 1178 LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit anglais, ayant son siège social au 27 Farm Street, W1J 5RJ Londres, Royaume-Uni (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 décembre 2005.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les 159.774.780 parts sociales de USD 30 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à USD 4.793.243.400.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 17 janvier 2006 plutôt qu'au 15 décembre 2005, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 17 janvier de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications;

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide que (i) l'exercice social de la Société ayant débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2005 sera clôturé le 17 janvier 2006 plutôt que le 15 décembre 2005 et que (ii) la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 17 janvier de chaque année plutôt que le 15 décembre.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 18 janvier de chaque année et se termine le 17 janvier de l'année suivante.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 700 (sept cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2005, vol. 434, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008943.3/242/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

**DIVONA A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 112.991.

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EEF BRIDGECO LIMITED, a company limited by EEF shares incorporated in Guernsey, whose registered office is at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, registered with the Register of Companies of Guernsey under number 43380,

here represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 16 December 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of DIVONA A, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 16 December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 97,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-) by the issue of three thousand nine hundred (3,900) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

There appeared Mr Rodolphe Mouton, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of EEF BRIDGECO LIMITED, pre-qualified, the three thousand nine hundred (3,900) new shares.

The justifying subscription forms have been submitted to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The shares subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 97,500.-) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the precedent resolution, the sole partner decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

**Art. 6.** «The Company's share capital is set at one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-) divided into four thousand four hundred shares (4,400) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one two thousand five hundred Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EEF BRIDGECO LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée à Guernesey, ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernesey, Channel Islands, GY1 3ZD, inscrite au Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 43380,

ici représentée par Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 16 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée DIVONA A, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 97.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent dix mille euros (EUR 110.000,-) par l'émission de trois mille neuf cents (3.900) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

A comparu Monsieur Rodolphe Mouton, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de EEF BRIDGECO LIMITED, pré-qualifiée, les trois mille neuf cents (3.900) nouvelles parts sociales.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné qui le constate expressément.

Toutes ces parts sociales ont été payées en espèces par le souscripteur, de sorte que le montant intégral de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 97.500,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à cent dix mille euros (EUR 110.000,-) représenté par quatre mille quatre cents (4.400) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Mouton, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2005, vol. 899, fol. 66, case 1. – Reçu 975 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008996.3/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

**DIVONA A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 112.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008997.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

**AL-CAP, Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.342.

**AUFLÖSUNG**

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company STRAUMUR EIGNARHALDSFELAG EHF., having its registered office in IS-105 Reykjavik, Borgartun 30 (Iceland),

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) AL-CAP, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 62.342, was incorporated by deed of the undersigned notary on the 17th of December 1997, published in the Mémorial C number 217 of the 6th of April 1998.

II.- That the capital of the company AL-CAP, pre-named, presently amounts to one hundred thousand United States Dollars (100,000.- USD), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company AL-CAP.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company AL-CAP which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company AL-CAP is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors Mr Pierre Metzler, Mr François Brouxel and the private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l. and to the statutory auditor, the private limited company KPMG AUDIT of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euro.

The capital is valued at 83,857.44 EUR.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft STRAUMUR EIGNARHALDSFELAG EHF., mit Sitz in IS-105 Reykjavik, Borgartun 30 (Island), hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft AL-CAP, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 62.342, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 17. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 217 vom 6. April 1998.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft AL-CAP, vorbezeichnet, einhunderttausend US Dollar (100.000,- USD) beträgt, aufgeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert US Dollar (100,- USD).

III.- Dass sich aus dem Aktienregister der Gesellschaft ergibt, dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der vorgenannten Gesellschaft AL-CAP ist.

IV.- Dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft AL-CAP, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der genannten Gesellschaft übernommen hat.

VI.- Dass die Komparentin erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und, dass sie persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass die Liquidation der Gesellschaft AL-CAP somit beendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig liquidiert anzusehen ist.

VIII.- Dass den Verwaltungsratsmitgliedern Herr Pierre Metzler, Herr François Brouxel und der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BAC MANAGEMENT, S.à r.l. und dem Kommissar der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KPMG AUDIT volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

IX.- Dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen oder berechnet werden, wird auf sieben hundert Euro abgeschätzt.

Das Gesellschaftskapital wird abgeschätzt auf 83.857,44 EUR.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2005, vol. 535, fol. 10, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, den 23. Januar 2006.

J. Seckler.

(008605.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

### **LIMRA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,400.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 101.301.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MONNET PROFESSIONAL SERVICES, a private limited liability company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 87.738,

here represented by Ms Anne-Sophie Lambert, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 19th, 2005.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- The appearing party is currently the sole associate of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of LIMRA INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 101.301, incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by deed of the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 28th, 2004.

- The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into four hundred ninety-six (496) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- The appearing person is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole associate of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole associate, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole associate approves the liquidation accounts of the Company as at December 15th, 2005, such liquidation accounts, signed by the sole associate, will remain annexed to the present minutes to be registered with them.

- The sole associate wholly and fully discharges the sole manager of the dissolved Company of his mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONNET PROFESSIONAL SERVICES, une société à responsabilité limitée constituée au Grand-Duché du Luxembourg avec siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 87.738,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Sophie Lambert, employée, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LIMRA INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 101.301, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2004.

- La Société a actuellement un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- La comparante est actuellement unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- La comparante, en qualité d'associée unique de la Société, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; En conséquence, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

- L'associée unique approuve les comptes de liquidation de la Société au 15 décembre 2005, ces comptes de liquidations, signés par l'associée unique, resteront annexés aux présentes minutes pour être enregistrés avec celles-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant unique pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. Lambert, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2005, vol. 434, fol. 70, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009070.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

**KALMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.452.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006*

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

KALMA S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007239.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**AVANTIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 96.365.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006*

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme

AVANTIUM S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007241.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**FRONSAC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.056.

**FRONSAC TM S.A., Société Anonyme.**

**USTED RE S.A., Société Anonyme.**

**FRONSAC SW S.A., Société Anonyme.**

**UPCOMING TM S.A., Société Anonyme.**

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRONSAC INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 35.056, constituée originairement sous la dénomination sociale de FRONSAC INVESTMENT HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 112 du 8 mars 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 1<sup>er</sup> février 1996, publié au Mémorial C numéro 196 du 18 avril 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 201 du 23 avril 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1152 du 31 juillet 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FRONSAC INVESTMENT S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations signées ne varientur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les sept cent quatre-vingts (780) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 1293 du 29 novembre 2005.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date du 30 décembre 2005, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1293 du 29 novembre 2005.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 1293 du 29 novembre 2005 sans restrictions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 30 décembre 2005 avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Du point de vue comptable la scission prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société FRONSAC INVESTMENT S.A., à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1293 du 29 novembre 2005.

*Septième résolution*

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- pour la société FRONSAC TM S.A.:

*Administrateurs:*

- a) Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- b) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- c) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

- pour la société USTED RE S.A.:

*Administrateurs:*

a) Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

b) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

c) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

- pour la société FRONSAC SW S.A.:

*Administrateurs:*

a) Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

b) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

c) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

- pour la société UPCOMING TM S.A.:

*Administrateurs:*

a) Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

b) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

c) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 2011.

*Huitième résolution*

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, vol. 535, fol. 37, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2006.

J. Seckler.

(009413.3/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**CLAUDE CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.  
R. C. Luxembourg B 36.092.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(007302.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**FAREI SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.  
R. C. Luxembourg B 46.627.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(007303.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**ANDREOSSO CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 34.089.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(007305.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**HELFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.231.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006*

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

HELFIN S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04789. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007253.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

---

**ANDREOSSO MARBRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 80.463.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(007306.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**ANDREOSSO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 17.196.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(007307.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**DENTILUX ZAHNTECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 78.523.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(007308.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**EURO GLOBAL SELECT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 98.994.

In the year two thousand five, on the seventeenth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EURO GLOBAL SELECT SICAV, with registered office at L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 98.994, incorporated by a deed of the undersigned notary, on February 10, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 242 of March 1, 2004.

The meeting is opened at 3.30 p.m., and Mr Jeff Schmit, employee, with professional address at Luxembourg, is elected chairman of the meeting.

Mr Patrick Lengler, employee, with professional address at Luxembourg, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr Claude Bettendorff, employee, with professional address at Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 32,062 shares in circulation, 32,062 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda by registered letter sent to shareholders on October 24, 2005.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

1. To change the date of the annual general meeting into the second Thursday of October at 3.00 pm.
2. Subsequent modification of article 22 of the Articles.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting into the second Thursday of October at 3.00 pm. and to modify the fourth paragraph of article 22 of the Articles as follows:

«The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the second Thursday of the month of October of each year at 3.00 p.m. (Luxembourg time).»

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EURO GLOBAL SELECT, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 98.994 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 242 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures et Monsieur Jeff Schmit, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'Assemblée.

Monsieur Patrick Lengler, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Monsieur Claude Bettendorff, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, soit nommé comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 32.062 actions en circulation, 32.062 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par voie de notice contenant l'ordre du jour par lettre recommandée adressée aux actionnaires le 24 octobre 2005.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modifier la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième jeudi du mois d'octobre à 15.00 heures.
2. Modifier l'article 22 des statuts.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième jeudi du mois d'octobre à 15.00 heures et décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 22 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg, le deuxième jeudi du mois d'octobre de chaque année à 15 heures (heure de Luxembourg).»

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de l'anglais, déclare qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schmit, P. Lengler, C. Bettendorff, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 novembre 2005, vol. 434, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(010436/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**HUDSON EURO CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 72.175.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUDSON EURO CO., S.à r.l.

F. Whittaker / D. Emm

Manager / Manager

(007336.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

---

**H.P.T HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.156.

—  
Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.P.T HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(007337.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

---

**MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.809.

—  
Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l.

Actionnaire

Signatures

(007339.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

---

**DAYTONA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. COMPUTEC S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.828.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007476.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

---

**DAYTONA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.828.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007478.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

---

**TOTAL PRODUCTS & SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.365.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 janvier 2006.

*Pour le notaire T. Metzler*

C. Hoeltgen

(007351.3/222/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

**ADVANCED NETWORK SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.707.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 janvier 2006.

*Pour ADVANCED NETWORK SOLUTIONS, S.à r.l.*

J. Reuter

(007354.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

**ASOPOS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.  
R. C. Luxembourg B 40.438.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2006, vol. 171, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(007355.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

**GREVLIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. GREVLIN S.A.H.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.426.

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyse-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GREVLIN S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.426, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 461 du 13 octobre 1992 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant résolution du conseil d'administration prise lors de sa réunion du 4 avril 2001, publiée par extrait au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 38 du 8 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabian Collas, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Abandon par la société de son statut de holding et modification subséquente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxem-

bourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

2) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme, sous la dénomination de GREVLIN S.A.»

II. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2005 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

III. Que le résultat de cette première assemblée générale extraordinaire a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée et insérés dans les journaux suivants:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1268 du 24 novembre 2005 et numéro 1366 du 10 décembre 2005;

- au journal «Lëtzebuurger Journal» en date des 24 novembre 2005 et 10 décembre 2005;

- au journal «Le Quotidien» en date des 24 novembre 2005 et 10 décembre 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les dix mille actions (10.000) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

VII. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En vue de l'abandon par la société de son statut de holding, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de GREVLIN S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire.

Signé: F. Collas, F. Rollin, P. Ausilio, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

M. Thyès-Walch.

(010150/233/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**GREVLIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. GREVLIN S.A.H.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

M. Thyès-Walch.

(010152/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**MDI, MARKET DEVELOPMENT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.489.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 janvier 2006.

Pour MDI, MARKET DEVELOPMENT INTERNATIONAL, S.à r.l.

J. Reuter

(007357.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

**RST LUXEMBOURG, RECYCLING SEPARATION TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 janvier 2006.

Pour RECYCLING SEPARATION TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A.

J. Reuter

(007363.3/517/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

**META-EURO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 78.323.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Signature.

(007368.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

**SEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 113.728.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CRUISE FOUNDATION, une fondation de droit du Liechtenstein, ayant son siège social à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, représentée par deux des membres du conseil de fondation, Maître Victor Elvinger et Maître Catherine Dessooy, tous deux avocats à la cour et tous deux demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

2. FLAXMAN CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. BOX 3174, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 528037, représentée par deux de ses administrateurs, Maître Victor Elvinger et Maître Catherine Dessooy, tous deux avocats à la cour et tous deux demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEA INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à l'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société déclare ne pas vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 3.000.000,- EUR (trois millions d'euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.

**Art. 6.** A l'exception des actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative, les actions peuvent être créées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, email ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, email ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

### Année sociale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. CRUISE FOUNDATION .....	2.999.000	749.750	2.999
2. FLAXMAN CORPORATION .....	1.000	250	1
	3.000.000	750.000	3.000

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 25%, de sorte que le montant de 750.000,- EUR (sept cent cinquante mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Victor Elvinger, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

b. Catherine Dessoï, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

c. Serge Marx, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La durée des mandats est de 6 ans.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue de l'Ordre de La Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

La durée des mandats est de 6 ans.

4) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Elvinger, C. Dessoï, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 152S, fol. 10, case 7. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(011261/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.